Convocation de l'assemblée générale ordinaire sans présence physique des actionnaires

Date: mardi 12 mai 2020, 10:00 heures,

Lieu: Bell Food Group SA, Elsässerstrasse 174, 4056 Bâle







Chère actionnaire, Cher actionnaire,

En raison de la propagation du nouveau coronavirus COVID-19, l'assemblée générale de Bell Food Group SA ne pourra pas se dérouler dans le cadre habituel. Compte tenu de la situation extraordinaire et des mesures prises par la Confédération et les cantons, le conseil d'administration a décidé de tenir cette année l'assemblée générale sans participation physique des actionnaires. Le conseil d'administration le regrette vivement et nous espérons pouvoir à nouveau vous accueillir personnellement l'année prochaine et vous convier à un bon dîner.

Cette année, vos droits de vote ne pourront donc être exercés qu'à travers une procuration avec instructions délivrée au représentant indépendant, Dr Andreas Flückiger. Veuillez utiliser à cet effet le formulaire-réponse annexé. Comme d'habitude, vous pouvez également transmettre vos instructions par voie électronique au représentant indépendant. Vous trouverez vos données d'accès personnelles dans le formulaire-réponse annexé.

L'ordre du jour à traiter et les propositions du conseil d'administration vous étaient déjà parvenus en février 2020. Ils figurent à nouveau sur les pages qui suivent dans une forme inchangée. En plus de l'approbation du rapport de gestion, l'agenda prévoit notamment un vote consultatif sur le rapport de rémunération 2019 ainsi que l'affectation du bénéfice et les élections annuelles au conseil d'administration. Des modifications dans la composition du conseil d'administration se dessinent pour la prochaine période de fonction. Irene Kaufmann, membre du conseil d'administration depuis 2009 et vice-présidente depuis 2017, a décidé de quitter cet organe et ne sera donc pas candidate à sa réélection. Andreas Land, membre du conseil d'administration depuis 2013, renonce également à une nouvelle nomination pour raisons professionnelles. Le conseil d'administration remercie Irene Kaufmann et Andreas Land des nombreuses années d'intense engagement au service de Bell Food Group. Nos meilleurs voeux les accompagnent pour leur avenir. Les élections de Thomas Hinderer et de Joos Sutter au conseil d'administration sont proposées pour la première fois. Nous sommes heureux de pouvoir vous proposer deux personnalités compétentes et chevronnées. Vous trouverez de plus amples informations les concernant au point 5 de l'ordre du jour.

Au nom de l'ensemble du conseil d'administration, je vous souhaite tout le meilleur et, surtout, une bonne santé en ces temps exceptionnels.

Bâle, 16 avril 2020

Meilleures salutations

Pour le conseil d'administration de Bell Food Group SA

Hansueli Loosli, président

MAC!

Ordre du jour, propositions et explications

1 Rapport sur l'exercice 2019

1.1 Rapport de gestion 2019

Proposition : Le conseil d'administration propose l'approbation du rapport de gestion avec comptes annuels, rapport de situation et comptes consolidés de Bell Food Group SA pour l'exercice 2019.

Explication : Le rapport de gestion de Bell Food Group SA informe sur la marche des affaires de l'exercice écoulé. Il contient notamment les comptes annuels, le rapport de situation, les comptes du groupe ainsi que le rapport de rémunération et les rapports de l'organe de révision. Le rapport de gestion est publié sur Internet sous www.bellfoodgroup.com/report-fr et peut être envoyé sur demande.

1.2 Rapport de rémunération 2019

Proposition : Le conseil d'administration propose de prendre connaissance du rapport de rémunération 2019 dans le cadre d'un vote consultatif et de l'approuver.

Explication : Le rapport de rémunération informe sur les rémunérations des membres du conseil d'administration et de la direction générale du groupe au cours de l'exercice considéré, et expose les principes et les éléments de la rémunération. Le rapport de rémunération est soumis à un vote consultatif non contraignant. Il fait partie intégrante du rapport de gestion et peut être consulté sur Internet sous www.bellfoodgroup.com/report-fr.

2 Affectation du bénéfice de l'exercice 2019, versement d'un dividende ordinaire et distribution des réserves d'apport en capital

Explication : Pour l'exercice 2019, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale une distribution de CHF 5,50 par action nominative, ce qui correspond au total à CHF 34'571'416 et à un ratio de distribution de 69,6%. Bell Food Group s'écarte ainsi de sa pratique de distribuer annuellement env. 30% du résultat du groupe. Compte tenu des effets extraordinaires qui y sont inclus, le conseil d'administration considère qu'un dividende inchangé par rapport à l'exercice précédent est approprié.

La distribution de CHF 5,50 par action nominative se compose à parts égales d'un dividende ordinaire et d'un versement des réserves d'apport en capital. Selon la nouvelle législation en vigueur, la distribution ne peut plus provenir entièrement des réserves d'apport en capital, mais au maximum à concurrence de la moitié. Une distribution à partir des réserves d'apport en capital peut s'effectuer sans déduction de l'impôt anticipé fédéral. Pour les personnes physiques domiciliées en Suisse dont les actions sont détenues à titre de patrimoine privé, le versement n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu.

Aucun dividende n'est versé sur les actions propres détenues par Bell Food Group SA. Le montant du dividende exprimé ainsi que celui de la distribution et du transfert des réserves des apports de capitaux aux réserves de bénéfices volontaires peuvent varier en conséquence.

L'assemblée générale a la possibilité de se prononcer séparément sur le dividende ordinaire et la distribution des réserves d'apport en capital. En cas d'approbation des propositions, la distribution totale brute de CHF 5,50 par action nominative sera versée à partir du 18 mai 2020.

Le dernier jour de négociation donnant droit à la distribution est le 13 mai 2020.

Répartition du bénéfice de l'exercice et des réserves :

(en CHF)	avant la	distribution	après la
	répartition	aux actionnaires	répartition
bénéfice de l'exercice	9'672'073	-9'672'073	
Réserves d'apport en capital	568'068'599	-17'285'708	550'782'891
Réserves de bénéfices volontaires	709'968'355	-7'613'635	702'354'720
Distribution aux actionnaires		-34'571'416	
Distribution par action nominative (brut)		5,50	

2.1 Affectation du bénéfice de l'exercice 2019, dividende ordinaire

Proposition : Le conseil d'administration propose la distribution d'un dividende ordinaire de CHF 2,75 brut par action nominative par le biais de l'affectation du bénéfice annuel disponible 2019 de Bell Food Group SA et d'un prélèvement sur les réserves de bénéfices volontaires.

(en CHF)

Bénéfice de l'exercice 2019	9'672'073
Prélèvement des réserves de bénéfices volontaires	7'613'635
Versement d'un dividende ordinaire de CHF 2,75 par action nominative	-17'285'708

2.2 Décision relative à la distribution issue des réserves d'apport en capital

Proposition : Pour l'exercice 2019, le conseil d'administration propose la distribution de CHF 2,75 par action nominative prélevés sur les réserves d'apport en capital après transfert aux réserves de bénéfices volontaires.

3 Décharge aux membres du conseil d'administration

Proposition : Le conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres pour leur activité au cours de l'exercice 2019.

4 Rémunération du conseil d'administration et de la direction générale du groupe

4.1 Approbation du montant total maximal pour la rémunération des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2021

Proposition : Le conseil d'administration propose d'approuver le montant total maximal de CHF 800'000 pour la rémunération des membres du conseil d'administration au cours de l'exercice 2021.

Explication : Le montant total proposé est destiné à la rémunération de sept membres du conseil d'administration. Il repose sur la même somme totale que celle approuvée lors de la dernière assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2020. La rémunération des membres du conseil

d'administration pour l'exercice 2019 est publiée en page 52 du rapport de gestion. Celui-ci peut être consulté sur Internet sous www.bellfoodgroup.com/report-fr.

4.2 Approbation du montant total maximal pour la rémunération des membres de la direction générale du groupe pour l'exercice 2021

Proposition : Le conseil d'administration propose d'approuver le montant total maximal de CHF 3,5 millions pour la rémunération des membres de la direction générale du groupe au cours de l'exercice 2021.

Explication : Suite à la forte croissance de Bell Food Group ces dernières années, de la restructuration effectuée et de la nouvelle composition de la direction générale du groupe au cours de l'année dernière, le conseil d'administration propose d'augmenter de CHF 500'000 à nouvellement CHF 3,5 millions sa rémunération maximale pour l'exercice 2021. Il s'agit de la première augmentation depuis 2014, année d'introduction de la possibilité pour l'assemblée générale de se prononcer sur la rémunération maximale. Le montant total proposé est destiné à quatre membres de la direction générale du groupe. Les rémunérations versées à la direction générale du groupe pour l'exercice 2019 sont publiées en page 54 du rapport de gestion. Celui-ci peut être consulté sur Internet sous www.bellfoodgroup.com/report-fr.

5 Élections au conseil d'administration et élection du président

Proposition : Le conseil d'administration propose la réélection de Doris Leuthard, Werner Marti, Jean G. Villot, Philipp Wyss et Hansueli Loosli ainsi que l'élection de Thomas Hinderer et de Joos Sutter comme membres du conseil d'administration jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire. Le conseil d'administration propose également la réélection de Hansueli Loosli comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Explication : A l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2020, le mandat d'une année de tous les membres du conseil d'administration expire. A l'exception d'Irene Kaufmann et d'Andreas Land, tous les membres ainsi que le président du conseil d'administration se mettent à disposition pour une réélection. Comme nouveaux membres, le conseil d'administration recommande l'élection de Thomas Hinderer et de Joos Sutter. Dans le cas de son élection par l'assemblée générale, le conseil d'administration a l'intention d'élire Joos Sutter comme vice-président de cet organe.

Thomas Hinderer (61 ans), de nationalité allemande, est depuis 2005 président du conseil d'administration d'Eckes AG, Nieder-Olm, Allemagne, et président de la direction générale du groupe Eckes Granini. Il a décidé de quitter ces fonctions en juillet 2020, après quinze ans d'activité, afin de relever de nouveaux défis professionnels. Auparavant, il a notamment occupé des fonctions dirigeantes auprès du groupe Theo Müller en Allemagne (2001 à 2005) et de la société Best foods Allemagne (1992 à 2001). En plus de sa formation professionnelle d'agent technico-commercial, Thomas Hinderer a effectué des études en gestion d'entreprise (HES). Il apporte un large spectre de précieuses expériences du négoce international et de la production alimentaire.

Joos Sutter (55 ans), de nationalité suisse, préside depuis le 1er septembre 2011 Coop Société Coopérative, Bâle, où il dirige la division Retail. Depuis 1996, il a occupé diverses fonctions dirigeantes au sein du groupe Coop, notamment en qualité de responsable du trading chez Coop Société Coo-

pérative (2009 à 2011) et chez Interdiscount (1999 à 2009). Après des études de sciences économiques à l'université de St-Gall, Joos Sutter a obtenu en 1994 le diplôme fédéral d'expert-comptable. Bell Food Group gagne en lui une personnalité engagée et chevronnée.

De plus amples informations sur la réélection des membres du conseil d'administration peuvent être consultées dans le rapport de gestion, pages 39 à 41, ainsi que sur Internet sous www.bellfoodgroup.com/report-fr.

- 5.1 Election de Thomas Hinderer au conseil d'administration
- 5.2 Réélection de Doris Leuthard au conseil d'administration
- 5.3 Réélection de Werner Marti au conseil d'administration
- 5.4 Election de Joos Sutter au conseil d'administration
- 5.5 Réélection de Jean G. Villot au conseil d'administration
- 5.6 Réélection de Philipp Wyss au conseil d'administration
- 5.7 Réélection de Hansueli Loosli au conseil d'administration
- 5.8 Réélection de Hansueli Loosli comme président du conseil d'administration
- 6 Elections au sein du comité de rémunération

Proposition : Le conseil d'administration propose l'élection de Thomas Hinderer et de Philipp Wyss en tant que membres du comité de rémunération jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Explication : A l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2020, le mandat d'une année de tous les membres du comité de rémunération expire. Comme les membres actuels de cet organe, Irene Kaufmann et Andreas Land, ne sont plus candidats à leur réélection au conseil d'administration, celui-ci propose l'élection de Thomas Hinderer et de Philipp Wyss. En cas d'élection par l'assemblée générale, le conseil d'administration a l'intention de nommer Thomas Hinderer à la présidence du comité de rémunération.

- 6.1 Election de Thomas Hinderer au comité de rémunération
- 6.2 Election de Philipp Wyss au comité de rémunération
- 7 Réélection du représentant indépendant

Proposition : Le conseil d'administration propose la réélection du Dr Andreas Flückiger, avocat et notaire, en qualité de représentant indépendant jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

8 Réélection de l'organe de révision

Proposition : Le conseil d'administration propose la réélection de KPMG SA, Bâle, en qualité d'organe de révision jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Remarques concernant l'organisation

Rapport de gestion

Le rapport de gestion 2019 de Bell Food Group SA avec comptes annuels, rapport de situation, comptes consolidés du groupe, ainsi que le rapport de rémunération et les rapports de l'organe de révision peuvent être consultés au siège de la société. Le rapport de gestion est publié sur Internet sous www.bellfoodgroup. com/report-fr et peut être envoyé sur demande.

Cartes d'accès

La participation physique des actionnaires à l'assemblée générale de cette année n'est pas possible. Aucune carte d'accès ne sera envoyée. Les actionnaires peuvent exercer leurs droits de vote uniquement par l'intermédiaire du représentant indépendant.

Droit de vote

Le droit de vote lors de l'assemblée générale est réservé aux actionnaires de Bell Food Group SA inscrits avec droit de vote au registre des actions le 30 avril 2020 à 17:00 heures.

Octroi de procurations et d'instructions

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale uniquement par le représentant indépendant (Dr Andreas Flückiger, avocat et notaire, case postale 130, 4010 Bâle, Suisse). L'octroi d'une procuration peut s'effectuer au moyen du formulaire annexé.

Les procurations et instructions au représentant indépendant peuvent également être transmises par voie électronique, sous https://bell.shapp.ch. Les données d'accès personnelles figurent dans le formulaire-réponse annexé.

Annexes

Bell Food Group SA

Bureau des actions Elsässerstrasse 174 4056 Bâle Suisse

Adresse postale : Case postale 2356 4002 Bâle Suisse

Tél. +41 58 326 2020 Fax +41 58 326 2119 share.registry@bellfoodgroup.com www.bellfoodgroup.com